

DEPARTEMENT  
D'INDRE-ET-LOIRE

-----  
MAIRIE

9, chemin des dames  
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

Fax 02 47 50 20 67

courriel :

[mairie-athee@wanadoo.fr](mailto:mairie-athee@wanadoo.fr)

COMpte RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 JANVIER 2021

Date de convocation

08-01-2021

L'an deux mille vingt-et-un

Le treize janvier à vingt heures trente minutes

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

**Etaient présents :** Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Karine PATIN, Olivier LATOUR, Adeline BETAÏLOULOUX, Vincent DENIZIOT, Stéphanie PINÇON, Eric MARINIER, Gwenaëlle FORGET-COUTON, Alexandra MOTOT, Mathilde VILARINHO, Martin DOUARE, Isabelle PAIS, Thomas RENAULT, de la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

**Secrétaire :** Monsieur Denis MORIZOT

**Excusés :** Mme Virginie DOGUET, Mr Romain DEGNIEAU.

**Absent :** Mr Joseph RIBEIRO

**Pouvoirs** (*l'article 6 de la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 donne la possibilité à chaque membre d'être porteur de deux pouvoirs*)

Madame Marie DEGNIEAU ayant donné pouvoir à Madame Adeline BETAÏLOULOUX,

Madame Sandrine GUSPARO ayant donné pouvoir à Madame Marylène COUSSY,

Monsieur Frédéric VIETTI ayant donné pouvoir à Madame Karine PATIN,

Monsieur Claude TANGUY ayant donné pouvoir à Monsieur Thomas RENAULT.

En exercice 23

Présents 16

Votants 20

**ORDRE DU JOUR**

■ Procès-Verbal du précédent conseil municipal,

■ Points soumis à délibération :

1. **Dépenses d'investissement : autorisation de mandatement avant l'adoption du budget 2021 communal,**
2. **Avances sur subvention communale 2021 pour la bibliothèque municipale et la Lyre instrumentale,**
3. **Avenant à la convention de gestion - service eau potable et assainissement - avec la CCBVC,**
4. **Modification des horaires de l'éclairage public,**
5. **Conventions de mise à disposition des bâtiments communaux aux associations,**
6. **Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour des travaux d'isolation de l'école élémentaire.**

■ Informations diverses.

\*\*\*\*\*

**Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.**

\*\*\*\*\*

**2021-1 Dépenses d'investissement : autorisation de mandatement avant l'adoption du budget 2021 communal**

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint aux finances, rappelle l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Pour mémoire, les dépenses d'investissement du budget unique 2020, des chapitres 20, 204, 21 et 23, s'élèvent au total à 137 731 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 34 432,75 €, se répartissant comme suit :

- 17 000 € au chapitre 21, se décomposant comme suit :

- 2500 € au compte 2116,
  - 2500 € au compte 2183,
  - 5000 € au compte 2188,
  - 7000 € au compte 2182.
- 17 432.75 € au chapitre 23, se décomposant comme suit :
- 8732.75 € au compte 2315,
  - 8700 € au compte 2313.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater et liquider les dépenses d'investissement 2021, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2021.

➤ **Vote à l'unanimité**

**2021-2 Avance sur subvention communale 2021 pour la bibliothèque municipale**

Monsieur le Maire expose que la bibliothèque municipale sollicite auprès de la commune une avance sur leur subvention 2021 afin de permettre son fonctionnement général avant le vote du budget primitif communal 2021.

Après en avoir délibéré, et précisé que les crédits feront l'objet d'une inscription au budget 2021, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 10 000 € à l'association Lire Délivre (bibliothèque municipale) au titre d'une avance sur 2021.

➤ **Vote à l'unanimité**

*Remarque : à l'ordre du jour, il était prévu aussi la sollicitation éventuelle d'une avance de la Lyre instrumentale. A ce jour, l'association n'a pas adressé de demande en mairie.*

**2021-3 Avenant à la convention de gestion - service eau potable et assainissement – avec la CCBVC**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de communes Bléré Val de Cher au 01 janvier 2020, une convention de gestion est intervenue sur l'année 2020 entre la commune et la CCBVC afin d'assurer une bonne organisation du service public eau et assainissement sur le territoire communal.

D'un commun accord entre les deux parties, il est proposé de prolonger la convention par voie d'avenant pour la période allant du 01 au 30 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler par voie d'avenant la convention de gestion eau et assainissement pour une durée de six mois allant du 01 au 30 juin 2021, et, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

➤ **Vote à l'unanimité**

**2021-4 Modification des horaires de l'éclairage public**

Monsieur Olivier LATOUR, adjoint au maire, expose la proposition de modification des horaires de l'éclairage public afin d'améliorer la maîtrise de la consommation d'électricité.

Il est envisagé, en semaine, l'extinction des lumières à 22h30 sur tout le territoire de la commune jusqu'à 6h30 le matin ; dans le bourg, extinction des lumières à 0h00 du matin dans la nuit du samedi au dimanche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de définir les périodes d'extinction de l'éclairage public comme suit :
  - de 22h30 à 6h30 sur tout le territoire de la commune du lundi au samedi matin inclus et du dimanche au lundi ;
  - Dans la nuit de samedi à dimanche, dans le bourg de 0h00 à 7h00,
  - Dans la nuit de samedi à dimanche dans les hameaux de 22h30 au lever du soleil.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

➤ **Vote à l'unanimité**

\*\*\*\*\*  
*Le point 5 de l'ordre du jour est ajourné. Le conseil municipal a décidé d'approfondir le contenu des conventions de mise à disposition des bâtiments communaux auprès des associations.*  
\*\*\*\*\*

**2021-5 Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour des travaux d'isolation de l'école élémentaire**

Madame Adeline BETAÏLOULOUX, adjointe au maire, expose qu'un programme d'isolation des bâtiments communaux est envisagé, et dans un premier temps au niveau de l'école élémentaire.

Les travaux d'isolation thermique à l'école élémentaire consistent notamment à abaisser les plafonds de certaines classes, à remplacer les menuiseries de toutes les salles et à rénover certaines parties de toiture. L'opération sera effectuée par tranche de travaux.

Afin de compléter le financement de ce projet, une subvention au titre de la DETR 2021 peut être sollicitée.

Le coût estimatif global s'élève à 200 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de solliciter pour l'année 2021 une subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation de travaux d'isolation de l'école élémentaire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

➤ **Vote à l'unanimité**

**Informations diverses**

■ Rythmes scolaires : Mme Adeline BETAÏLOULOUX, adjointe à la vie scolaire, expose que la semaine scolaire sur quatre jours résulte d'une demande de dérogation auprès de l'inspection académique. La dérogation actuelle prend fin en 2021. Aussi, le prochain conseil municipal, après avis des conseils d'école des deux écoles devra statuer sur le renouvellement de cette dérogation.

■ Projet de création d'un marché de producteurs locaux : dans un premier temps, mardi 19 janvier 2021 à partir de 16h sur la place en face de l'école maternelle côté ALSH-cantine, démarrage avec Ethic'vrac, épicerie itinérante. Par la suite, lancement d'une prospection d'artisans et de producteurs locaux et bios.

■ Le Bulletin municipal n°2 est en cours de réalisation. Les commissions qui souhaitent y insérer un article peuvent être encore le transmettre.

\*\*\*\*\*  
*En seconde partie de séance, la commission participation et citoyenneté a présenté le projet de conseil municipal des jeunes.*  
\*\*\*\*\*

**Fin de séance à 23h02**  
**Prochain conseil municipal**  
**le mercredi 10 février 2021 à 20h30**